COMMUNE D'AVENCHES
Conseil communal

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1er octobre 2026

Le Conseil communal d'Avenches

- Vu le préavis municipal n° 2631.26.02 de la législature 2026-31 ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter l'arrêté d'imposition proposé pour l'année 2027 conformément au projet annexé faisant partie intégrante du préavis, amendé au point 2 tel que « de relever le taux de l'impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles de 0.75‰ à 1.50‰ ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal à Avenches, le jeudi 1er octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	La Secrétaire :
Samuel Apothélos	Géraldine Laloi Blum